

Cette année encore, l'accord d'intéressement signé par l'UNSA-MGEN nous permet de bénéficier d'un montant moyen « hors abondement » sur notre secteur MGEN ASS de 1139 euros bruts, proratisé au temps de présence.

Pour rappel, les indicateurs sont les suivants

25%	Indicateur Etablissement	•Taux d'EBE de la FDR de l'établissement
25%	Indicateur Activité (Sanitaire ou Médico-Social)	•Taux d'EBE de la FDR de l'activité sanitaire ou médico-sociale
25%	Indicateur MASS (Sanitaire et Médico-Social)	•Taux d'EBE de la FDR de l'activité sanitaire et médico-sociale
25%	Indicateur engagement de service	•Réalisation d'une autoévaluation de la démarche « Engagements De Service »

Indicateurs atteints

Montant brut

Etablissement SSR	L'Arbizon	88,00%	1 002,32 €
Etablissement SSR	Pierre Chevalier	100,00%	1 139 €
Etablissement SSR	La Ménaudière	100,00%	1 139 €
Etablissement SSR	3 Epis	100,00%	1 139 €
Etablissement SSR	Evian	88,00%	1 002,32 €
Etablissement médecine SSR EHPAD	Ste Feyre	100,00%	1 139 €
Etablissement SSR	Maisons Laffittes	100,00%	1 139 €
Etablissement SSR de santé ado	Chanay	100,00%	1 139 €
Etablissement SSR	La Chimotaie	88,00%	1 002,32 €
Etablissement EHPAD	La Verrière	88,00%	1 002,32 €

Etablissement de santé mentale	Rueil Malmaison	88,00%	1 002,32 €
Etablissement de santé mentale	Paris Ivry	100,00%	1 139 €
Etablissement de santé mentale	Rouen	100,00%	1 139 €
Etablissement de santé mentale	Grenoble	88,00%	1 002,32 €
Etablissement de santé mentale	Bordeaux	100,00%	1 139 €
Etablissement de santé mentale	Lille	100,00%	1 139 €
Etablissement de santé mentale	Toulouse	100,00%	1 139 €
Etablissement de santé mentale	Lyon	100,00%	1 139 €

EHPAD	Arès	75,00%	854,25 €
EHPAD	Caire Val	75,00%	854,25 €
EHPAD	Huby-St-Leu	88,00%	1 002,32 €
EHPAD	Fontenay-en-Parisis	88,00%	1 002,32 €
EHPAD	St Cyr-sur-Mer	88,00%	1 002,32 €
EHPAD	Marly-la-Ville	75,00%	854,25 €
EHPAD	Louvres	75,00%	854,25 €
Handicap	Etablissements médico-sociaux du Royans	75,00%	854,25 €

Centres de vacances	Riec-sur-Belon	88,00%	1 002,32 €
---------------------	-----------------------	--------	-------------------



ATTENTION: Avec le projet de régionalisation, certaines régions ne proposeront pas d'intéressement. Pour celles-ci, les titulaires de compte Natixis devront payer des frais de gestion jusqu'à extinction du compte, pour certains jusqu'à la retraite, moment où ils pourront percevoir les fonds placés sur le PERCOL.



3 solutions s'offriront à vous lors de l'arrivée de la prime d'intéressement :

- . la **perception immédiate**, soumise à l'impôt sur le revenu,
- . le **placement intégral** sur les dispositifs d'épargne salariale : PEE et/ou PERCOL,
- . **une partie à percevoir et le reste à placer** sur PEE et/ou PERCOL

Les placements sont défiscalisés, avec abondement de l'employeur selon les modalités décrites ci-après, qui peut vous permettre d'augmenter significativement le montant perçu. Le courrier vous permettant ces choix vous parviendra début mai pour un **versement en juin**.

Attention : par défaut la loi impose, en cas de non réponse exprimée, un placement sur le PEE sur le fond monétaire sans droit de rétractation.

Les dispositifs de placements et règles d'abondement :

PEE (Epargne bloquée 5 ans)

Versement de l'intéressement	Abondement en % / en montant	Mécanisme
De 1€ à 100€	200% / 200€	si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 200€
De 101€ à 200€	100% / 100€	si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 100€
De 201€ à 300€	50% / 50€	...

PERCOL (Epargne bloquée jusqu'à la retraite)

Versement de l'intéressement (ou versement libre)	Abondement en % / en montant	Mécanisme
De 1€ à 100€	250% / 250€	si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 250€
De 101€ à 200€	150% / 150€	si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 150€
De 201€ à 300€	50% / 50€	...



Les placements sur les Plans d'Epargne se font sur des produits financiers dont il revient à chacun de mesurer le risque... Par ailleurs, il existe un certain nombre de cas de déblocages anticipés (mariage, achat immobilier, naissance du 3^{ème} enfant, départ en retraite...).

Illustration sur l'abondement :

Par exemple, en ventilant de la sorte les «1 139 euros », montant maximal pour les établissements ayants atteints les 100% : Récupération directe de 539 euros (par virement) sur votre compte bancaire puis en plaçant 300 euros sur le PEE et 300 euros sur le PERCO.

*Ainsi votre Epargne se porterait à environ **1939 euros** au total grâce aux mécanismes d'abondement (800 euros « maximum » au total) existants.*

C'est à chacun, selon ses choix, de mesurer l'intérêt des placements sur les Plans d'Epargne.

Pour vos droits, pour votre défense, pour votre avenir :

 **Syndiquez - vous en 2025**

